Moselle
L'Eurodépartement

RD23_159.doc

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-159

portant interruption de la circulation routière

VOIE	**R.D. 23**
P.R.	PR 0 + 250 au PR 1 + 370
COMMUNES	**ALZING** **BOUZONVILLE**
NATURE DES TRAVAUX	*Travaux pour le compte de la SNCF* • **Travaux de réfection du platelage du Passage à Niveau n° 23 avec une fermeture totale du PN 23 entre BOUZONVILLE et ALZING.**
DATES	• **Du mardi 27 octobre à 9h00 au lundi 2 novembre 2026 à 16h30**
SYSTEME D'EXPLOITATION	• **Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure 24h/24)**
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier, de coupure, de déviation à la charge de l'Entreprise SIGNAUX GIROD mandatée par la SNCF - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE

Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une fermeture totale de la circulation routière sur le PN 23 de la RD 23 entre BOUZONVILLE et ALZING. Coupure 24h/24.

Une déviation sera mise en place comme suit :
→ BOUZONVILLE → RD 918 → carrefour RD918/RD63C à SCHRECKLING → RD 63C → VOELFLING LES BOUZONVILLE → OBERDORFF → RD63 → ALZING → RD 23

- Et vice-versa

⇨ Les accès de part et d'autre du passage à niveau sont maintenus pour les riverains.
⇨ L'interdiction s'applique à tous les véhicules ainsi qu'aux piétons, aux cycles et aux animaux accompagnés.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Éducation ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;
M. le Chef du Service SNCF - Unité Maintenance Voie à Thionville ;
M. le Directeur de l'Entreprise SIGNAUX GIROD à Fains Veel (55) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes de : ALZING, BOUZONVILLE, HEINING-LES-BOUZONVILLE, VOELFLING-BOUZONVILLE, CHATEAU-ROUGE, OBERDORFF, pour information.

METZ, le 20 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

Moselle
L'Eurodépartement

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-159

Ampliation transmise pour exécution à :

1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 – Service de la Sécurité Intérieure

1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle - B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03

1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale - B.P. 41072 - 57036 METZ CEDEX

1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports - B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1

1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle, S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui le concerne.

6 MM. les Maires des Communes de : ALZING, BOUZONVILLE, HEINING-LES-BOUZONVILLE, VOELFLING-BOUZONVILLE, CHATEAU-ROUGE, OBERDORFF, pour information.
mairie.alzing@wanadoo.fr *contact@bouzonville.fr* *julie.martin@mairie-bouzonville.fr*
mairiechateaurouge@orange.fr *mairie.oberdorff@orange.fr*
mairie.voelfling@orange.fr *heining.mairie@wanadoo.fr*

Copie transmise pour information :
2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPATE/DRM/SDER/CORD57
+ U.T.T. de THONVILLE
1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY *technicien.lorraine@kisio.com*
1 M. FARESE Florian – SNCF Réseau - Unité Maintenance Voie – 57100 THIONVILLE *florian.farese@reseau.sncf.fr*
1 M. le Directeur de la Société SIGNAUX GIROD – Agence de Bar-le-Duc – 15, rue de la verrerie - ZAC sous Lambelloup – 55000 FAINS-VEEL *danielrataj@signauxgirod.com*
Chrono SDER

METZ, le 20 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

L'interruption de la circulation routière objet du présent arrêté étant liée à une intervention de la SNCF sur son réseau, les éventuelles réclamations devront lui être adressées.